

RÉSUMÉ DES ACTIVITES PROFESSIONNELLES

I - CONTEXTE PROFESSIONNEL :

I .1 - Domaine d'intervention :

Le domaine d'intervention est la construction et la réhabilitation. Les ouvrages concernés participent aux fonctions de décoration, de protection et de restauration des éléments du bâtiment (plafond, murs, boiserie, ...). L'ouvrier professionnel intervient en intérieur, souvent dans des locaux occupés, et en extérieur, notamment sur façade.

I . 2 - Secteur d'activité économique :

Le secteur d'activité économique est celui de la finition du bâtiment. Les activités des entreprises de peinture sont réparties dans trois secteurs :

- application de peinture et produits ;
- pose de revêtements muraux et de sols ;
- travaux de façade.

Les entreprises interviennent, pour la plupart, dans le marché de la rénovation du bâtiment et certaines dans le cadre de travaux neufs.

I . 3 - Place dans l'organisation de l'entreprise et conditions d'exercice de l'emploi :

Le Peintre-applicateur de revêtements exécute des travaux courants (classe de finition B ou C du D.T.U. n° 59.1) de peinture et d'application de revêtements, réalisés à partir de directives générales et sous contrôle ponctuel. Il est amené à exercer les activités suivantes :

- organisation du poste de travail ;
- application de peinture et de produits décoratifs ;
- participation à la mise en place d'harmonies colorées ;
- pose de papiers peints et de revêtements muraux collés ;
- pose de revêtements de sols collés ;
- travaux sur façades.

Il travaille seul sur un petit chantier de la taille d'une pièce d'habitation ou en équipe sur tout autre chantier. Il réalise ces activités à partir de consignes écrites et /ou orales fournies. Il est autonome dans sa tâche. Il effectue à chaque phase de travaux et en fin d'exécution un autocontrôle permettant de valider son travail ou de rendre compte des anomalies.

Le Peintre-applicateur de revêtements travaille sur chantier neuf ou ancien, sous les ordres de sa hiérarchie, avec d'autres intervenants : représentants des clients, maître d'œuvre, architecte, décorateur, représentants des autres corps d'état, fournisseurs.

Il participe à la valorisation de l'image de l'entreprise vis-à-vis des clients.

II - CHAMPS D'ACTIVITE :

Le peintre participe à la fonction " réalisation " dans le cadre de l'entreprise. Les activités principales sont exercées sur chantier.

Ces activités consistent en la mise en œuvre de :

- peintures ;
- revêtements collés ;
- revêtements de sols ;
- produits de façade.

Les matériaux utilisés, ayant pour fonction l'habillage et la décoration du cadre de vie, sont sous forme de :

- produits (peinture ou produits semi-épais, enduits, colles, etc...) ;
- revêtements muraux à coller (papier peint avec ou sans raccord, revêtements à peindre, vinyle et textile en lés) ;
- revêtements de sols (dalles et lés textiles ou plastiques).

PRESENTATION DES FONCTIONS ET DES TACHES

Fonction : REALISATION	
ACTIVITES	TACHES
① PREPARATION	<p>1 - Prendre connaissance des documents liés à son ouvrage. 2 - Participer à la vérification de la nature des supports. 3 - Participer au contrôle des quantités. 4 - Aménager l'aire de travail. 5 - Préparer les outillages. 6 - Installer un échafaudage (petit échafaudage roulant d'intérieur).</p>
② MISE EN ŒUVRE	<p>MISE EN ŒUVRE DES PEINTURES</p> <p>7 - Réaliser les travaux préparatoires (lessivage, ponçage, décapage, ...). 8 - Réaliser les travaux d'apprêts (imprimer, reboucher, enduire, ...). 9 - Réaliser ou corriger une teinte. 10 - Appliquer les peintures (phase aqueuse, phase solvant, mate, brillante, ...).</p> <p>MISE EN ŒUVRE DES REVETEMENTS MURAUX COLLÉS</p> <p>11 - Réaliser les travaux préparatoires. 12 - Réaliser les travaux d'apprêts. 13 - Poser les papiers peints. 14 - Poser les revêtements à peindre. 15 - Poser les revêtements muraux collés.</p> <p>MISE EN ŒUVRE DES REVETEMENTS DE SOLS COLLES</p> <p>16 - Réaliser les travaux préparatoires. 17 - Réaliser les travaux d'apprêts. 18 - Poser les revêtements de sols collés textiles en dalles ou en lés. 19 - Poser les revêtements de sols collés PVC en dalles ou en lés.</p> <p>MISE EN ŒUVRE DE PRODUITS DE FAÇADE</p> <p>20 - Réaliser les travaux préparatoires. 21 - Réaliser les travaux de traitement ponctuel. 22 - Appliquer les produits de façade (système décoratif). 23 - Appliquer un système d'imperméabilité (limité à la classe i₁).</p>